

CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA SÉANCE DU 6 FEVRIER 2018

L'an deux mille dix-huit, le six février à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. RATTE Daniel, Maire.

Étaient présents : BONNOT Jean-Louis, SARRE Catherine, DALMASSO Nicolas, JOUSSEAU Maxime, BONNOT Bernard, BIDEAU Nicole, LAGAREIRO Chantal, VIOLOT Marie-Pierre, KHALED Stéphane.

Excusés: MORATIN Jean-Louis et VIOLOT Benoît

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Conseil Municipal a délibéré sur les points suivants :

Demande de subvention au titre de la D.E.T.R. 2018 pour le remplacement du chauffage à la Maison d'Accueil

La chaudière de la salle des fêtes, la Maison d'Accueil est vétuste, est régulièrement en panne et consomme beaucoup d'énergie. Le Maire propose son remplacement en 2018. L'estimation des travaux s'élève à 40 000 € et comprend le remplacement de la chaudière, la pose de nouveaux radiateurs et de deux ouvertures de toit pour l'isolation. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord pour le remplacement du chauffage de la salle des fêtes et pour solliciter une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) année 2018. Il donne tout pouvoir au Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à ce projet.

Demande de subvention au titre de l'Appel à projets du Conseil Départemental pour les travaux de la Halle

Le bâtiment de la Halle date de 1990 et a besoin de travaux de rénovation, notamment du toit, qui fuit régulièrement. L'estimation des travaux s'élève à 99 050 € HT et comprend le remplacement du dôme des travaux d'isolation, d'étanchéité et l'installation d'un système de désenfumage et de gouttières. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord pour les travaux de réfection de la toiture de la Halle et pour solliciter une subvention au titre de l'Appel à Projets du Conseil Départemental. Il donne tout pouvoir au Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à ce projet.

Demande de subvention au Conseil Régional pour les travaux de l'église et de la Halle

Les travaux prévus à l'église ont été programmés en trois tranches. La première tranche consiste à assainir les murs et les sols de l'église, avec la pose de gouttières sur l'ensemble de la toiture avec la reprise des bas de pente de toiture et la réalisation d'un réseau enterré de canalisations d'évacuation avec regards au pied des descentes. Une mise en accessibilité sera réalisée au niveau de l'accès à l'entrée de l'église et du parvis. L'estimation des travaux s'élève à 178 095,30 € HT. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord pour la première tranche de travaux de l'église et pour solliciter une subvention au titre de la valorisation culturelle du patrimoine religieux protégé du Conseil Régional. Il donne tout pouvoir au Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à ce projet.

Le Conseil Régional pourrait subventionner également les travaux de la Halle dans le cadre d'un contrat de ruralité (dispositif ENVI), pour soutenir des projets qui créent du lien social et du partage.

Demande de subvention à l'Agence de l'Eau pour l'étude préalable aux épandages agricoles des boues d'épuration de la lagune de Merley

Après la mise en service de la nouvelle station d'épuration, il faut prévoir la vidange des trois bassins de la lagune de Merley et l'évacuation des boues. La Chambre d'Agriculture propose de réaliser une étude avant ces travaux. Le montant de cette étude s'élève à 3 819,70 € et peut être subventionnée par l'Agence de l'Eau. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord pour lancer l'étude et pour solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'Eau. Il donne tout pouvoir au Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à ce projet.

Suite au décès de M. Roger VIOLOT, désignation d'un nouveau membre pour le S.I. Eaux Région de Verdun, le S.I. d'Aménagement du Bassin Versant des Cosnes, l'Association Foncière de Remembrement et les différentes commissions

Suite au décès de M. Roger VIOLOT le 21 décembre dernier, il convient de le remplacer dans ses fonctions, à savoir :

- Mme Nicole BIDEAU, nommée déléguée titulaire au Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région de Verdun,
- M. Bernard BONNOT, nommé délégué suppléant au Syndicat Intercommunal au Bassin Versant des Cosnes,
- M. Maxime VIOLOT, propriétaire de terrains remembrés, nommé membre du bureau de l'Association Foncière de Remembrement,
- Mme Chantal LAGAREIRO, nommée déléguée suppléante pour la commission d'ouverture des plis,
- M. Maxime JOUSSEAU, nommé délégué pour la commission voirie.

Suite à la dissolution du CCAS, création d'une Commission Communale des Affaires Sociales

Par délibération en date du 7 novembre 2017, le Conseil Municipal a décidé de dissoudre le Centre Communal d'Action Sociale au 31 décembre 2017, pour simplifier et limiter les écritures comptables. Le report de fonctionnement sera transféré dans le budget communal. Par contre, le Conseil Municipal décide de remplacer le CCAS par une Commission Communale des Affaires Sociales. Les anciens membres ont été contactés et ont tous donné leur accord pour participer à cette nouvelle commission et pour continuer leurs missions.

Contrat de maintenance informatique pour les ordinateurs

Les ordinateurs de la Mairie ne sont plus sous garantie et la commune n'a jamais souscrit de contrat de maintenance pour le matériel informatique. Un devis a été proposé par la Société ESPACE INFORMATIQUE BOURGOGNE de BEAUNE, pour un montant de 45 € HT, soit 54 € TTC par an. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le devis mais pour la maintenance des deux ordinateurs les plus récents, soit 30 € HT par an. Il donne tout pouvoir au Maire pour signer le contrat correspondant.

Contrat d'entretien du chauffage de l'école maternelle avec Aquagaz Services

En 2017, un contrat d'entretien des appareils de chauffage installés à l'école maternelle avait été conclu avec la Société AQUAGAZ Services de BEAUNE pour un an. Cette société fait une nouvelle proposition pour 2018. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le nouveau contrat qui concerne l'entretien de la chaudière et de la VMC double flux de l'école maternelle, pour un montant de 382,60 € HT pour 2018. Il donne tout pouvoir au Maire pour signer ce nouveau contrat.

Contrat de vérifications périodiques pour le gaz avec le Cabinet DUPAQUIER

En 2017, le Cabinet d'Ingénierie Energétique DUPAQUIER de CHALON-SUR-SAONE est intervenu pour la vérification technique des installations de gaz dans les bâtiments communaux (mairie, école, salles des fêtes). Cette vérification étant nécessaire tous les ans, cette société propose un contrat pour les trois années à venir. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord pour ce contrat de vérifications périodiques, pour un montant de 245 €HT par an. Il donne tout pouvoir au Maire pour signer le contrat correspondant.

Règlement intérieur de la cantine

Suite à la reprise de la gestion de la cantine par la Commune depuis le 1^{er} janvier dernier, le Maire propose de définir les règles de fonctionnement de ce service à travers un règlement intérieur, qui doit être approuvé par le Conseil Municipal. Après lecture et après avoir apporté quelques rectificatifs, l'Assemblée approuve ce règlement, qui sera appliqué à compter du 26 février 2018.

Questions diverses

Une réunion avec l'ATD (Agence Technique Départementale) pour le bilan énergétique pour l'éclairage public est prévue le 13 février à 10 heures à la Mairie de CIEL.

Une réunion est prévue à la Mairie le jeudi 8 février à 9 heures, avec la Société BLACHERE, pour

choisir de nouvelles illuminations, pour une nouvelle location pour trois ans.

M. Bernard CONTANT, agriculteur à CIEL, a venu informer le Maire que la parcelle cadastrée ZW 77, pour une superficie de 2ha 68a 30ca, qu'il loue à la commune, sera exploitée par sa nouvelle société, l'EARL CONTANT.

Un devis a été demandé pour l'installation d'une caméra vers le city-stade, il s'élève à 1 600 € HT, soit 1 920 € TTC. Il serait préférable de mettre une caméra «boule», qui surveillerait tout le site.

Des eaux claires parasites s'infiltrent dans le réseau d'assainissement et particulièrement Rue Neuve. Afin d'effectuer les travaux d'étanchéité dans les regards et dans le réseau, un passage caméra s'impose pour évaluer les dégâts. Un devis sera demandé à une entreprise spécialisée.

Une discussion a été engagée sur les eaux stagnantes dans la Grande Rue et dans la traversée du hameau du Chapot. Pour la Grande Rue, ce problème ne pourra être solutionné que si des travaux de grande envergure sont décidés. Par contre, au hameau du Chapot, des tabourets pour eaux pluviales pourraient être installés dans les endroits les plus urgents (à droite dans le premier virage).

La prochaine réunion de conseil aura lieu le mardi 6 mars 2018 à 20 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire déclare la séance levée à 23H00.

A CIEL, le 8 février 2018

Le Maire,